

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Je, soussignée, Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de ladite municipalité, donne avis :

QUE le règlement numéro 682-2023 ayant pour titre :

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ
" RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- **Agrandir la zone commerciale 26-C à même la zone commerciale, service et habitation 13-CH;**
- **De modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C;**
- **De modifier les classes d'usages et les établissements autorisés dans les zones commerciales.**

fut adopté le 6^e jour de mars 2023, que le certificat de conformité numéro 2023-10 fut émis par la MRC le 12^e jour d'avril 2023 et qu'il est entré en vigueur le 21^e jour d'avril. Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone commerciale 26-C à même la zone commerciale, service et habitation 13-CH, à modifier les normes d'implantation de la zone commerciale 26-C et à modifier les classes d'usages et les établissements autorisés dans les zones commerciales.

Donné le 21^e jour d'avril 2023.

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour d'avril en l'an deux mille vingt et trois.

Christiane Couture
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe